

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

Identification de l'organisme qui passe le marché

Adresse auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus :

Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus :

Les documents peuvent être obtenus :

- soit sur demande écrite au service « marchés » *de la personne publique* :
Préciser l'adresse
- soit remis sur place au service marché *de la personne publique*
- soit téléchargés sur le site internet *de la personne publique*
Préciser l'adresse mail

Adresse à laquelle les offres/candidatures doivent être envoyées :

Les offres/candidatures doivent être envoyées :

- soit par recommandé sous pli cacheté à l'adresse suivante :
- soit remise directement contre récépissé au Service Marchés *de la personne publique*,
- soit envoyée par voie électronique sur le site internet : **préciser l'adresse internet**

et

- selon les conditions définies à la section IV du présent document.

Objet du marché

- Objet du marché : Achat de divers logiciels
- Type de marché:
- Nomenclature :
- Forme du marché :

Lieu d'exécution ou de livraison

Caractéristiques principales

- Quantités (fournitures et services), nature et étendue (travaux) :

La présente consultation a pour objet la concession de droit d'usage de divers logiciels bureautique et serveurs nécessaires au bon fonctionnement des services *de la personne publique*.

Par exemple

Elle se décompose en 2 lots

- lot n°1 :
 - achat de X licences bureautiques
 - achat de X licences d'accès client serveur

 - lot n°2 :
 - achat d'une licence de messagerie
 - achat d'une licence serveur système d'exploitation
- Options : descriptions concernant les achats complémentaires :
 - Calendrier des marchés ultérieurs en cas de marchés reconductibles :
 - Variantes : *les variantes ne sont pas autorisées*

Division en lots

Description succincte :

Pour le lot n°1 :

Pour le lot n°2 :

Durée du marché ou délai d'exécution

- Durée du marché ou délai d'exécution : Le présent marché est passé pour une durée ferme de X ans à compter de sa date de notification.
- Date prévisionnelle de début des prestations (fournitures/services) :
- Date prévisionnelle de commencement des travaux : sans objet

Conditions relatives au marché

- Cautionnement et garanties exigés : sans objet
- Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :
- Modalité de financement de l'opération : *budget de la personne publique.*
- Avance : article 87 du CMP
- Règlement par mandat administratif suivant les règles de la comptabilité publique
- Délai global de paiement : 40 jours à compter de la réception des factures
- Modalités de paiement :

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'entrepreneurs, de fournisseurs ou de prestataires de services :

- Des candidats individuels ou des groupements conjoints ou solidaires sont acceptés. En cas de groupement, le maître d'ouvrage imposera un groupement solidaire. En cas de groupement, chaque membre du groupement devra fournir l'ensemble des pièces demandées dans la rubrique « condition de participation ».
- La sous-traitance est autorisée. Les sous-traitants éventuels devront se conformer aux mêmes formalités.

Conditions de participation

Renseignements concernant la situation propre de l'entrepreneur, du fournisseur ou du prestataire de services et renseignements et formalités nécessaires pour l'évaluation de la capacité économique, financière et technique minimale requise en vue de la sélection des candidatures (Application des articles ... du CMP) :

- Situation juridique - références requises :

Les candidats devront fournir les pièces suivantes :

- Une lettre de candidature ;
- Si le candidat fait l'objet d'une procédure de redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet ;
- Une déclaration sur l'honneur dûment datée et signée par le candidat, en vue de justifier qu'il n'a pas fait l'objet d'une interdiction de concourir ;
- Une déclaration sur l'honneur dûment datée et signée par le candidat, en vue de justifier qu'il n'a pas fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au Bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L8221-1, L8231-1, L8241-1 et L8251-1 du code du travail ou des infractions de même nature dans un autre Etat de l'Union Européenne
- Une déclaration sur l'honneur dûment datée et signée par le candidat, en vue de justifier qu'il a satisfait à l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue aux articles L5212-1, L5212-2, L5212-5 et L5212-9 du code du travail au cours de l'année x ;
- Une déclaration sur l'honneur dûment datée et signée par le candidat en vue de justifier qu'il n'a pas fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation définitive pour l'une des infractions prévues par les articles 222-38, 222-40, 313-1 à 313-3, 314-1 à 314-3, 324-1 à 324-6, 421-2-1, par le deuxième alinéa de l'article 421-5, par l'article 433-1, par le deuxième alinéa de l'article 434-9, par les articles 435-2, 441-1 à 441-7, par les premier et deuxième alinéas de l'article 441-8, de l'article 441-9 et par l'article 450-1 du code pénal, ainsi que par le deuxième alinéa de l'article L. 152-6 du code du travail et par l'article 1741 du code général des impôts ou ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation pour une infraction de même nature dans un autre Etat de l'Union Européenne ;

- Capacité économique et financière - références requises :

Les candidats fourniront :

- Une déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations auxquelles se réfèrent le marché, réalisés au cours de trois derniers exercices.
- Une déclaration sur l'honneur dûment datée et signée par le candidat, en vue de justifier qu'il a satisfait aux obligations sociales et fiscales à la date du...;

- Référence professionnelle et capacité technique - références requises :

Les candidats devront également fournir les renseignements suivants :

- Les renseignements relatifs aux capacités professionnelles et techniques du candidat
- Une description détaillée des moyens humains (noms et qualifications professionnelles) et matériels affectés à la prestation demandée,
- La présentation d'une liste de références du candidat sur les 3 dernières années

- Conditions propres aux marchés de services) :

- Les prestations sont-elles réservées à une profession particulière ?
- Les candidats seront-ils tenus d'indiquer les noms et les qualifications professionnelles des membres du personnel chargé de l'exécution du marché ?

Nombre de candidats

- Nombre maximal de candidats admis à présenter une offre :
- Nombre minimal de candidats admis à présenter une offre :
- Critères d'attribution : offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération : *par exemple* :
 - *capacité du candidat à dispenser la formation sur l'utilisation des logiciels systèmes et bureautiques : x%*
 - *prix : x%*

Procédures

- Type de procédure : *Procédure adaptée*
- Les candidats ont-ils déjà été sélectionnés ?
- Marché passé sur appel d'offres : possibilité de recours ultérieur à la procédure négociée pour la réalisation de prestations similaires :

Conditions de délai

- Date limite de réception des candidatures :
- Date limite de réception des offres :

Procédure restreinte ou négociée

- Date prévue pour l'envoi de l'invitation à présenter une offre aux candidats sélectionnés :
- Délai minimum de validité des offres : *120 jours à compter de la date limite de réception des offres*

Autres renseignements

- Numéro de référence attribué au marché par la personne publique :
- Conditions d'obtention des documents contractuels et des documents additionnels : Les documents seront remis gratuitement à chaque candidat qui en fait la demande au service marché. Les documents sont également téléchargeables sur le site Internet de la personne publique : *préciser l'adresse*
- Conditions et mode de paiement sans objet
- Contenu du dossier de la consultation (liste des pièces à fournir au candidat par l'acheteur public)
 - L'acte d'engagement et ses annexes.
 - Le Cahier des Clauses Administratives Particulières.
 - Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP).
 - Le règlement de consultation.

- Modalités de remise des candidatures et/ou des offres selon la procédure adoptée :

- Envoi papier :

L'offre rédigée en langue française devra parvenir à *la personne publique* sous enveloppe cachetée

portant les mentions suivantes :

XXXXXXXXXX

Les modalités de transmission des plis (au niveau de la forme et du contenu) telles que présentées ci-dessus, s'effectuent suivant les mêmes principes que l'envoi papier

Le dépôt d'un pli par voie électronique nécessite de disposer d'un certificat électronique délivré par les autorités de certification actuellement agréées par le MINEFE. Il s'agit des mêmes certificats que pour la télé-procédure de déclaration de la TVA (Télé-TVA). Chaque personne habilitée à engager son entreprise pour la consultation, devra obtenir ce certificat électronique.

Les formats utilisés dans la transmission électronique des plis (candidatures et offres) sont :, l'administration doit pouvoir lire et imprimer les fichiers reçus.

Il est recommandé d'envoyer un pli n'excédant pas x Mo.

- Renseignements complémentaires (le cas échéant) :

Conformément à l'article 57 du Code des Marchés Publics les renseignements complémentaires éventuels sur les cahiers des charges sont communiqués par la personne publique six jours au plus tard avant la date limite fixée pour la réception des offres.

Les candidats devront formuler leurs demandes de renseignements auprès de la personne publique dans un délai maximum de x jours avant la date limite de remise des offres

Instances de recours